Dans l'architecture rurale traditionnelle, les dépendances agricoles, espaces liés au travail, tenaient une place importante dans l'organisation spatiale des fermes et contribuaient grandement à l'esthétique de l'ensemble. Plus modestes mais toujours aussi fonctionnelles, les annexes bâties des maisons actuelles ainsi que le jardin composent le territoire de votre maison.

Le jardin : une pièce de vie en plus

Malgré leur caractère secondaire voire anecdotique, les abords jardinés et bâtis font partie intégrante du paysage de la construction. Le jardin est une véritable pièce à vivre à l'extérieur où l'on mange, se repose, joue... Pourquoi ne pas penser ces abords dès la réalisation du projet pour plus d'harmonie ?

Le jardin potager

Pour une meilleure production, il doit bénéficier d'environs 5 heures de soleil par jour. Vous pourrez alors consommer vos propres fruits et légumes.
On le considère souvent comme secondaire, à mettre derrière la maison car il n'est pas esthétique en hiver. Cependant, il peut être traité avec autant de soin que le jardin d'apparat car il se révèle esthétique disposé en carré ou agrémenté de belles plantes compagnes qui éloignent insectes et mauvaises herbes.
Pour l'irrigation, l'eau de pluie peut être récupérée dans des cuves enterrées ou adossées à une gouttière. De même que les récupérateurs d'eau de pluie, les composteurs offrent de nombreux designs différents mais ils devront toujours s'harmoniser à l'aspect de la maison.

Les éléments techniques

Pendant une grande partie de l'année, le jardin est largement utilisé et devient une véritable pièce de la maison. Les barbecues fument, les piscines se remplissent, le linge sèche sur le fil... Il est donc important de bien penser son aménagement pour vivre dehors. Penser à la composition générale de votre jardin et à la taille mature des végétaux avant de planter afin d'éviter le développement d'un trop gros nombre d'arbres autour de votre maison. Votre fil à linge pourra se trouver à proximité de la maison sous une ombre légère pour éviter le blanchiment des vêtements colorés et sous les vents dominants Nord-Ouest de l'été pour améliorer son séchage. éloigner les arbres de certaines installations, tels que les piscines, les bassins, les fosses septiques, les panneaux solaires qui pourraient endommager leur bon fonctionnement par leurs racines ou leurs feuillages. La végétation permet d'intégrer certains éléments disgracieux dans le paysage afin d'harmoniser l'ensemble des éléments dans la parcelle.

Potager enclos

Carrés de potager

Potager ou joli jardin ?

Récupérateur d'eau de pluie

Protection de piscine

Fil à linge

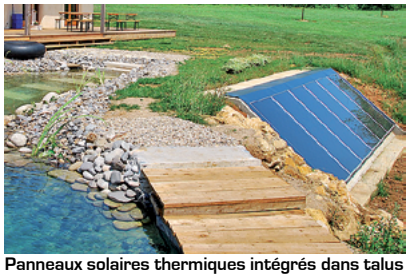
Panneaux solaires thermiques intégrés dans talus

Boîte aux lettres

Balançoire dans l'arbre

Structure de jeux pour enfants

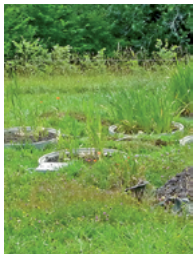
Assainissement individuel

Les annexes

Les annexes ou dépendances, accolées (extensions au titre des autorisations d'urbanisme) ou indépendantes (annexes au titre des autorisations d'urbanisme), doivent être conçues en symbiose avec la construction principale. Leurs fonctions sont en rapport avec la vie actuelle (chauffage, voitures, entretien du jardin...).

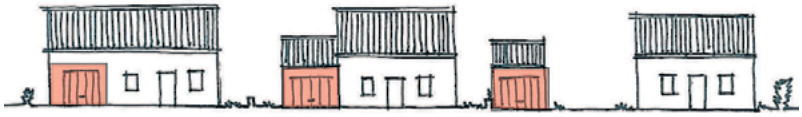

Garages dans anciennes annexes

Abris voitures ou garages dissociés de la maison

Abris voitures accolés à la maison

Cabane et petit appenti

Cabane en bois

Cabane en pierre

Abri

Intégration

Abri à voiture ou garage ?

Ouvert, il protège les véhicules des intempéries. **Fermé**, la fonction de stockage se substitue rapidement au stationnement des véhicules surtout si le garage est contigu à la maison.

Au plus près ou en retrait de la route ?
Placé au plus près de la route, le traitement des accès en sera d'autant plus réduit. À l'arrière de la maison, il ne sera plus à la vue des passants mais le chemin d'accès sera important et onéreux ; un terrain en pente ou très vaste peut justifier ce choix.

L'abri à matériel

Dans cette petite annexe cohabitent souvent plusieurs usages : stockage des outils de jardin, appareils d'entretien de la piscine... Son inscription sur la parcelle est essentielle et se fera en fonction de la composition du jardin (espace potager, d'agrément, piscine...) voire de la maison (stockage pour une chaudière à bois).
Qu'elle soit abri ou cabane de jardin, standardisée ou auto-construite, elle s'intégrera mieux une fois insérée dans son écrin de verdure ou dans la pente, que posée de manière isolée.

Son caractère particulier se traduit par l'utilisation de matériaux (bois se patinant naturellement avec le temps, pierre calcaire locale - identité de l'architecture traditionnelle...) et par leur mise en œuvre spécifique (bardage bois avec un jeu de planches superposées...). Ce choix de matériau est à coordonner avec celui de l'habitation existante.

Attention !

Pour toute construction ou extension de plus de 5 m² d'emprise au sol ou de surface de plancher, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable ou un permis de construire.

Vérifiez la zone urbaine dans laquelle vous vous situez (zone U, N, A ...). Certaines zones sont strictement inconstructibles.